



Surveillance réglementaire des métaux lourds (Plomb_Pb, Arsenic_As, Cadmium_Cd et Nickel_Ni)
dans l'air ambiant
Site Neuves-Maisons -Bilan de l'année 2024

Appareil de mesures : préleveur actif moyen débit (Leckel)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour les analyses : NF EN 14902

Durée du prélèvement : 7 jours

Fréquence d'échantillonnage : 4 périodes de 2*1 semaine réparties dans l'année

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : Neuves-Maisons (Dept.54)

Unité : µg/m³ pour le plomb et ng/m³ pour les 3 autres métaux



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application mesure LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*
Validation des données : Les mesures 2024 ont été expertisées.
Toutefois, la répartition des mesures entre période estivale et hivernale n'étant pas homogène à la suite d'invalidations, l'objectif de qualité n'est pas atteint sur la moyenne annuelle pour le Pb.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

	Pb (µg/m³) au 31/12/2024	Cd (ng/m³) au 31/12/2024	As (ng/m³) au 31/12/2024	Ni (ng/m³) au 31/12/2024
Moyenne année civile 2024	<0,1 (0,00789)	<1 (0,14)	<1 (0,26)	1 (0,61)
Valeur cible/Valeur limite_ année civile	0,5	5	6	20

Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en métaux lourds des 12 derniers mois sur le site de Neuves-Maisons

